

[Text]

capital stock of off-shore trawlers on the Atlantic Coast. First, get them all busy and making money again. The device for that management is the offshore licensing committee, which has representatives of all the major fishing companies and the five Atlantic provinces and officials of the Department. The policy now is, in fact, to freeze the number of licences available for offshore trawlers. It is agreed to by all that there should be a freeze. There are, in fact, some licences I guess in the bank right now, in companies' banks for vessels they have lost or that have burned or worn out and they are not replacing at the present time because the stocks of fish do not warrant increasing those companies' fleets at the present time.

• 0950

We see, then, this bank of licences, which number I guess somewhere around 10 or 15, being used up first and after that giving consideration to enlargement of the number of licences in the whole trawler fleet, depending upon the rate at which the stocks of fish rebound. It takes at least three years from conception of the decision to put a trawler in the water to its being out fishing, so we will be looking at least a three-and-a-half year lead time in those decisions. The present assistance available to those people who do have a licence and can replace the trawler comes under the fishing vessel subsidy regulations that are governed by the Department of Industry, Trade and Commerce for vessels over 75 feet. I am not positive right now what the subsidy rates are there. I think it is 13 per cent, plus a further amount per fishing vessel, I believe. So there is no special program applying at the present time.

Mr. Crosbie: Could I ask a supplementary there, Mr. Chairman, just on that?

The Chairman: A short one.

Mr. Crosbie: If the catch of foreign fishing fleets is going to be decreased substantially, does that not make room for more Canadian trawlers? What you say assumes that the situation is going to remain the same. Is that not correct? If we stop the foreigners' fishing there, then there is more fish for our own trawlers, is there not? Or if we decrease their catch?

Mr. Lucas: There is still foreign fishing that will take place in our zone in 1977, on species and stocks that have not been traditionally fished by Canadian fishermen. I would not say they are not wanted, but the Canadian fishing fleet has not signified its interest in some of those stocks. The division in the next year, in 1977, will be that about 52 per cent of the stocks will be allocated to Canadian fishermen and the remainder to foreign fishermen. But of that 48 per cent allocated to foreigners, however, the largest part is species like capelin, which we are not capable of or do not have a market for at the present time, and some of the cod in the north. We are taking a very small part of those cod at the present time. Something like two

[Interpretation]

large de la Côte atlantique. Nous visons en premier lieu à rendre ces chalutiers de nouveau rentables et, pour cela, nous avons recours au comité qui accorde les permis pour la pêche hauturière et où siègent des représentants des plus grandes compagnies de pêche, des 5 provinces de l'Atlantique, ainsi des fonctionnaires du ministère. En fait, pour l'instant la consigne est de bloquer le nombre des licences disponibles pour les chalutiers hauturiers. Tout le monde s'entend sur la nécessité de cette mesure. En fait, il se produit en ce moment le phénomène suivant: les compagnies gardent en réserve les permis délivrés pour des bateaux qui n'existent plus, soit parce qu'ils sont trop vieux pour servir ou qu'ils ont brûlé. Les compagnies donc ne les remplacent pas pour l'instant parce que les réserves de poisson ne justifient pas une augmentation de leur flottille.

Nous avons donc 10 ou 15 permis en banque qui seront d'abord utilisés, ensuite seulement nous envisagerons d'augmenter le nombre des permis, compte tenu du taux de renouvellement des ressources poissonnières. Il faut environ trois ans entre le moment où l'on prend la décision de construire un chalutier et le moment où il peut servir à la pêche, voilà pourquoi nous ne serons pas forcés de prendre une décision avant trois ans et demi. Pour ceux qui ont déjà des permis et peuvent remplacer des chalutiers remisés, il existe en ce moment une aide versée en vertu des Règlements sur les subventions aux bâtiments de pêche et c'est le ministère de l'Industrie et du Commerce qui s'occupe de la verser pour les bateaux de plus de 75 pieds. Je ne connais pas le taux actuel de cette subvention, mais je crois qu'elle est de 13 p. 100, en plus d'un montant forfaitaire pour chaque navire. Il n'y aura donc pas de programme spécial pour l'instant.

M. Crosbie: Puis-je poser une courte question supplémentaire à ce sujet monsieur le président?

Le président: Pourvu qu'elle soit courte.

M. Crosbie: Si les prises des flottilles étrangères doivent diminuer sensiblement, cela ne permet-il pas aux chalutiers canadiens de pêcher davantage? Par vos paroles vous faites présumer que la situation demeurera la même. C'est bien cela? Si nous empêchons les étrangers de pêcher dans nos eaux, il y aura donc plus de poisson pour nos chalutiers, n'est-ce pas logique? De même si nous diminuons leurs prises?

M. Lucas: Dans notre zone, en 1977, les étrangers continueront de pêcher les espèces que les pêcheurs canadiens n'ont pas l'habitude de pêcher. Je ne dis pas que ces espèces sont rejetées par la flottille canadienne, mais cette dernière n'a pas encore manifesté un grand intérêt à leur égard. En 1977, environ 52 p. 100 des ressources iront aux pêcheurs canadiens et le reste, aux pêcheurs étrangers. Mais de ces 48 p. 100, réservés aux étrangers, la plus grande partie, notamment le capelan, n'est pas pêchée parce que nous n'avons pas actuellement les moyens de le faire ou les marchés pour l'écouler; il en est de même pour une partie de la morue qui est dans le Nord. Nous n'en pêchons qu'une très petite partie pour l'instant. Deux p.